



« LA MORT A FRAPPÉ À NOTRE PORTE »

CRIMES DE GUERRE ET SOUFFRANCES DES POPULATIONS
SOUDAN

CIVILES AU
AMNESTY
INTERNATIONAL 

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2023

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modifications – International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'information, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2023

par Amnesty International Ltd.

Peter Benenson House, 1 Easton Street

London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : AFR 54/7037/2023

Original : anglais

amnesty.org



Photo de couverture : un panache de fumée s'élève au-dessus d'un entrepôt de bois en feu dans le sud de Khartoum, dans le contexte des combats en cours, le 7 juin 2023. Ces combats, engagés huit semaines auparavant, opposent le chef de l'armée soudanaise, Abdel Fattah al Burhan, à son ancien adjoint, Mohamed Hamdan Dagalo (alias Hemedti), qui commande le puissant groupe paramilitaire des Forces d'appui rapide. Plusieurs cessez-le feu systématiquement violés ont offert de brefs moments d'accalmie mais pas de véritable répit aux habitant-e-s de Khartoum, où, selon des témoins, « des tirs d'artillerie lourde » se sont fait une nouvelle fois entendre dans le nord-ouest de la capitale. © AFP via Getty Images (photo de l'AFP).

AMNESTY
INTERNATIONAL



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
RECOMMANDATIONS	8
AUX FORCES ARMÉES SOUDANAISES ET AUX FORCES D'APPUI RAPIDE	8
AUX GROUPES ARMÉS ALLIÉS AUX FAS ET AUX FAR	8
AUX AUTORITÉS SOUDANAISES, EN PARTICULIER LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET LE MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE	9
AU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE	9
À L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD)	9
À LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES	9
AUX PAYS VOISINS DU SOUDAN, NOTAMMENT L'ÉGYPTE, L'ÉTHIOPIE, LE SOUDAN DU SUD ET LE TCHAD	10
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES	10
AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU	10
AU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME ET À L'EXPERT DÉSIGNÉ PAR LE HAUT-COMMISSAIRE	10
AUX ÉTATS PARTIES À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE	11
AUX PARTENAIRES INTERNATIONAUX DU SOUDAN, NOTAMMENT L'ARABIE SAOUDITE, LES ÉMIRATS ARABES UNIS, LES ÉTATS-UNIS, LE ROYAUME-UNI ET L'UE	11

SIGLES ET ACRONYMES

SIGLE OU ACRONYME	FORME DÉVELOPPÉE
CPI	Cour pénale internationale
FAR	Forces d'appui rapide
FAS	Forces armées soudanaises
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MINUATS	Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
ONU	Organisation des Nations unies
UE	Union européenne

SYNTHÈSE

« Ma femme et mes enfants se sont enfuis de chez nous en courant quand les affrontements ont débuté dans notre quartier entre les Forces d'appui rapide et l'armée. Mes deux plus jeunes fils, Hassan, six ans, et Ibrahim, huit ans, ainsi que le fils de mon frère, Koko, âgé de sept ans, étaient trop petits et n'ont pas pu courir assez vite. Ils ont tous été tués, tous les trois. »

Kodi Abbas, enseignant de 55 ans (témoignage recueilli par Amnesty International)

La tragédie qui a frappé la famille de Kodi Abbas dans l'après-midi du 20 avril 2023 n'est pas un cas isolé. Depuis le début du conflit au Soudan le 15 avril 2023, des civil-e-s ont été tués ou blessés, y compris à la suite d'attaques délibérées ou menées sans discrimination, dans le cadre des combats qui font rage entre les Forces d'appui rapide (FAR) et les Forces armées soudanaises (FAS), qui s'affrontent dans des zones urbaines résidentielles de la capitale, Khartoum, et ailleurs dans le pays – notamment dans l'ouest (Darfour) et dans le sud (Kordofan du Nord). Certaines des violences commises par les parties au conflit constituent des crimes de guerre, qui sont des violations du droit international.

Les FAS, dirigées par le président du Conseil souverain du Soudan, le général Abdel Fattah al Burhan, et les FAR, sous la direction du général Mohamed Hamdan Dagalo (*alias* Hemedti), s'affrontent pour le contrôle de la capitale et d'autres zones, et leurs forces et les milices qui les soutiennent ont tué et blessé des milliers de personnes. Compte tenu de l'ampleur des combats et de l'organisation des deux camps, la situation peut être considérée comme un conflit armé non international aux termes des Conventions de Genève. Par conséquent, il est régi par le droit international humanitaire, ou lois de la guerre, qui vise à protéger les populations civiles et les autres non-combattant-e-s dans le cadre des conflits armés. Dans le contexte du conflit armé en cours au Soudan, Amnesty International considère que les FAS et les FAR sont toutes deux des forces étatiques. Divers groupes armés et milices non étatiques, parfois alliés aux FAS ou aux FAR, sont également impliqués dans le conflit et, plus largement, dans des violences.

Ce rapport s'appuie sur des recherches menées entre le 15 avril et le 26 juillet 2023. La plupart des entretiens ont été réalisés entre le 23 et le 29 juin 2023 dans des camps de réfugié-e-s de l'est du Tchad, où des personnes ayant fui le Darfour occidental ont trouvé refuge. D'autres entretiens ont été menés à distance, par le biais d'applications

sécurisées, avec des personnes se trouvant au Soudan ou dans d'autres pays, et d'autres encore sous la forme d'entrevues directes à Nairobi et à Londres. Le 21 juin 2023, Amnesty International a transmis ses premières conclusions aux dirigeants des FAS et des FAR, qui ont répondu respectivement les 12 et 14 juillet. Leurs réponses ont été intégrées aux parties concernées du rapport.

Des hommes, des femmes et des enfants sont pris en deux feux, tandis que les deux camps continuent de mener une guerre qui a déjà fait de très nombreuses victimes parmi la population civile. Ce rapport dénonce aussi des manœuvres mettant les civil-e-s en danger, ainsi que l'utilisation d'armes inadaptées et de munitions explosives à large rayon d'impact. Les combattants, notamment ceux des FAR, se postent souvent dans des zones d'habitation densément peuplées, y compris à l'intérieur ou à proximité de logements privés et de bâtiments publics, d'où ils lancent des attaques. Les deux camps doivent prendre de toute urgence des précautions plus grandes pour protéger la population civile.

Dans d'autres situations sur lesquelles Amnesty International a recueilli des informations, des civil-e-s ont été délibérément tués ou blessés lors d'attaques ciblées. Des victimes et d'autres témoins de ces attaques ont désigné comme responsables des membres armés des FAR et de milices qui leur sont alliées. Par exemple, plusieurs témoins ont raconté que, dans la soirée du 13 mai, des membres des FAR s'étaient introduits dans l'enceinte de l'église copte Mar Girgis (Saint-Georges), dans le quartier de Bahri, à Khartoum, et avaient blessé par balle cinq membres du clergé, volé des sommes d'argent importantes et une croix en or, et menacé et insulté les personnes présentes.

Les FAS et les FAR font preuve d'un mépris total à l'égard des principes fondamentaux du droit international humanitaire, qui interdit de prendre délibérément pour cible des civil-e-s et de mener des attaques sans opérer de distinction entre les personnes civiles et combattantes, et entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires.

Dans et autour de la capitale, ainsi qu'au Darfour, des dizaines de femmes et de filles (n'ayant pour certaines pas plus de 12 ans) ont été enlevées et soumises à des violences sexuelles, notamment des viols, par des belligérants des deux camps. Amnesty International a aussi reçu des informations crédibles indiquant que des femmes avaient été séquestrées pendant plusieurs jours en situation d'esclavage sexuel. Une jeune femme de 25 ans vivant à El Geneina, dans le Darfour occidental, a raconté son calvaire à Amnesty International. Elle a expliqué que, le 22 juin, dans le quartier d'Al Jamarik, trois hommes arabes en civil mais armés l'avaient forcée à entrer dans le bâtiment de l'état civil, où ils l'avaient violée à tour de rôle.

« On n'est nulle part en sécurité à El Geneina. Je suis sortie de chez moi parce qu'il y avait des coups de feu partout [...] et ces criminels m'ont violée. Maintenant j'ai peur d'être enceinte [...] Je crains de ne pas pouvoir le supporter. »

Une jeune femme de 25 ans vivant à El Geneina, dans le Darfour occidental

Dans la plupart des cas de violences sexuelles examinés par Amnesty International, les victimes ont identifié les responsables comme étant des membres des FAR ou de milices arabes alliées à celles-ci. Par ailleurs, la plupart des agressions signalées ont eu lieu dans des zones contrôlées par les FAR. Dans quelques autres cas, les auteurs étaient soit des membres présumés des FAS, soit des personnes non identifiées.

Selon des habitant-e-s, des combattants, principalement des FAR, se sont livrés à de vastes pillages de logements, de commerces et d'institutions publiques, dont des hôpitaux, des entrepôts d'organisations humanitaires et des banques, dans la capitale et au Darfour. Plusieurs des personnes interrogées ont raconté avoir été chassées de chez elles par des personnes qu'elles ont identifiées comme appartenant aux FAR, qui ont ensuite pillé et saccagé leur logement. Dans d'autres cas, des habitant-e-s ont décrit des pillages débridés, y compris par des civil-e-s, dans les zones contrôlées par les FAS et les FAR.

Cette nouvelle escalade de la violence au Soudan coïncide avec le 20^e anniversaire du conflit au Darfour, qui a causé au fil des ans d'immenses souffrances dans la région. Le 15 avril 2023, peu après l'éruption de violence à Khartoum, le conflit s'est rapidement étendu à des villes clés du Darfour, telles qu'El Fasher dans le Darfour septentrional, Nyala dans le Darfour méridional, El Geneina dans le Darfour occidental, et Zalingei dans le Darfour central. À mesure que le conflit s'étend dans la région du Darfour, des informations font état de l'implication d'un nombre croissant de milices et de groupes armés, parfois alliés aux FAR. Ces acteurs, soutenus dans certains cas par les FAR, mènent contre les civil-e-s des attaques motivées par l'appartenance ethnique, qui ne sont pas sans rappeler les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés au Darfour depuis 2003.

Malgré de multiples déclarations de cessez-le-feu depuis le 15 avril, les combats se sont poursuivis et intensifiés

Selon les Nations unies, au 23 juillet 2023, plus de 2,6 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays et plus de 750 000 avaient fui dans les pays voisins – principalement en Égypte, au Soudan du Sud et au Tchad. Parmi les personnes déplacées figurent des réfugié·e·s d'autres pays, originaires essentiellement d'Éthiopie, d'Érythrée et du Soudan du Sud, qui avaient trouvé refuge au Soudan.

Les premiers mois du conflit ont été dévastateurs pour la population civile dans tout le pays, et la situation continue de se détériorer, en particulier au Darfour. Les partenaires régionaux du Soudan, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, doivent agir au plus vite et avec détermination en réponse aux violations massives qui ont été commises et pour empêcher de nouvelles atrocités. En particulier, le Conseil de sécurité des Nations unies doit étendre rapidement à l'ensemble du Soudan l'embargo sur les armes qui s'applique actuellement au Darfour, et veiller à ce qu'il soit respecté. Il doit aussi envisager de reformuler le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) afin de lui permettre de réagir efficacement à la situation actuelle. Il faudrait notamment qu'elle dispose du personnel et des moyens nécessaires pour assurer une surveillance régulière de la situation des droits humains et en rendre compte, dont des conseillers en matière de genre et de défense des enfants, de sorte d'améliorer la protection et le suivi pendant le conflit.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies doit, pour sa part, mettre en place un mécanisme indépendant d'enquête et d'obligation de rendre des comptes afin de suivre, recueillir et préserver les éléments de preuve et de signaler les graves atteintes aux droits humains et violations du droit international humanitaire qui ont été commises et continuent de l'être dans le cadre de ce conflit. Les États parties à la Cour pénale internationale (CPI) doivent donner des moyens supplémentaires pour les enquêtes sur les violations en cours dans la région du Darfour.

Enfin, les pays doivent augmenter de manière significative leur soutien à la réponse humanitaire, ouvrir leurs frontières et proposer des voies de migration sûres afin que les personnes fuyant le Soudan reçoivent protection et soutien. Les États doivent aussi s'abstenir de renvoyer des ressortissant·e·s soudanais dans leur pays ou dans tout pays tiers d'où ils risqueraient d'être renvoyés au Soudan.

À ce jour, la réponse internationale au conflit au Soudan n'est pas à la hauteur de l'ampleur et de l'urgence de la situation. L'emballage de la violence au Darfour fait craindre un retour de la politique de la terre brûlée de ces dernières décennies, et l'escalade des violations à Khartoum et ailleurs dans le pays met un nombre croissant de civil·e·s en danger.

RECOMMANDATIONS

AUX FORCES ARMÉES SOUDANAISES ET AUX FORCES D'APPUI RAPIDE

- Cesser immédiatement les attaques délibérées contre des civil·e·s et des biens de caractère civil, ainsi que les attaques menées sans discernement et les attaques touchant de façon disproportionnée la population et les infrastructures civiles, en cessant notamment d'utiliser des armes explosives à large rayon d'impact, dont des projectiles de faible précision, à proximité de zones civiles.
- Mettre un terme aux viols et autres violences sexuelles contre les femmes et les filles et veiller à ce que des enquêtes crédibles soient menées, à ce que les auteurs soient sanctionnés à la hauteur de leurs actes, et à ce que les victimes soient prises en charge et reçoivent pleinement réparation.
- Arrêter de piller et de détruire des biens de caractère civil, tels que des hôpitaux, des écoles, des marchés et d'autres infrastructures résidentielles, collectives ou humanitaires.
- Permettre et faciliter l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire afin qu'elle parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin, protéger le personnel et les infrastructures humanitaires, et mettre un terme aux attaques contre les personnes travaillant pour des organisations humanitaires.
- Assurer le passage en toute sécurité des personnes souhaitant quitter les zones touchées par la violence et permettre la sortie sans risque de celles qui fuient les violences pour trouver refuge et protection en territoire soudanais ou dans d'autres pays.
- Veiller à ce que des enquêtes efficaces, approfondies, indépendantes, impartiales et transparentes soient menées dans les plus brefs délais sur toutes les accusations crédibles de violations et d'autres préjudices civils dont il est fait état dans ce rapport et, s'il existe suffisamment de preuves recevables, faire en sorte que les combattants et les commandants soupçonnés d'être pénalement responsables de graves atteintes aux droits humains et violations du droit international humanitaire soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables, sans recours à la peine de mort.
- Garantir l'obligation de rendre des comptes pour les crimes de droit international et les autres graves atteintes et violations perpétrés au Soudan par le passé et récemment, notamment en livrant les suspects recherchés par la Cour pénale internationale.

AUX GROUPES ARMÉS ALLIÉS AUX FAS ET AUX FAR

- Cesser immédiatement de prendre pour cible des civil·e·s et des biens de caractère civil, de mener des attaques aveugles et disproportionnées, et de lancer des attaques depuis des zones d'habitation peuplées de civil·e·s.

AUX AUTORITÉS SOUDANAISES, EN PARTICULIER LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET LE MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE

- Veiller à ce que des enquêtes crédibles et indépendantes soient menées et à ce que, lorsque celles-ci révèlent suffisamment de preuves admissibles, les auteurs présumés des crimes dont il est fait état dans ce rapport, ainsi que les auteurs d'autres violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains commises dans le cadre du conflit, soient jugés par des tribunaux civils respectant les normes internationales d'équité et n'ayant pas recours à la peine de mort. Veiller également à ce que les responsabilités hiérarchiques soient établies dans le cadre de ces enquêtes.
- Soutenir les mécanismes de protection, de prise en charge, de soin et de soutien psychosocial à destination des victimes de violences sexuelles, en veillant notamment à ce qu'elles disposent de services de santé sexuelle et reproductive complets.

AU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE

- Demander à toutes les parties au conflit au Soudan de mettre fin aux attaques contre la population et les infrastructures civiles et de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse parvenir sans délai et sans entrave.
- Appeler la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à envoyer une mission d'établissement des faits au Soudan afin de signaler et d'enquêter sur les graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire qui ont été commises et continuent de l'être au Darfour et dans le reste du Soudan.
- Demander à tous les pays de respecter l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité de l'ONU concernant le Darfour, en s'abstenant de livrer des armes et des munitions aux FAS, aux FAR et aux autres acteurs.
- Soutenir les initiatives au sein du Conseil des droits de l'homme visant à établir un mécanisme indépendant d'enquête et d'obligation de rendre des comptes afin de suivre, recueillir et préserver les éléments de preuve et de signaler les graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire qui ont été commises et continuent de l'être au Darfour et dans le reste du Soudan.

À L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD)

- Demander à toutes les parties au conflit au Soudan de mettre fin aux attaques contre la population et les infrastructures civiles et de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse parvenir sans délai et sans entrave.
- Prendre des mesures concrètes pour mettre pleinement en œuvre le communiqué de l'IGAD du 10 juillet 2023, dans lequel il « s'engage à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale en vue de mettre en place un mécanisme solide de surveillance et d'obligation de rendre des comptes, qui sera crucial pour traduire les responsables en justice ». Plus précisément, l'IGAD doit soutenir les initiatives au sein du Conseil des droits de l'homme visant à établir un mécanisme indépendant d'enquête et d'obligation de rendre des comptes afin de suivre, recueillir et préserver les éléments de preuve et de signaler les graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire qui ont été commises et continuent de l'être au Darfour et dans le reste du Soudan.

À LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

- Envoyer une mission d'établissement des faits au Soudan afin de signaler et d'enquêter sur les graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire qui ont été commises et continuent de l'être au Darfour et dans le reste du Soudan.

AUX PAYS VOISINS DU SOUDAN, NOTAMMENT L'ÉGYPTE, L'ÉTHIOPIE, LE SOUDAN DU SUD ET LE TCHAD

- Garder leurs frontières ouvertes et supprimer toute entrave aux déplacements, et veiller à ce que les personnes fuyant le conflit ne soient pas refoulées à la frontière, soient protégées contre les renvois forcés et aient rapidement accès à une procédure de demande d'asile.
- Veiller à ne pas entraver l'accès des organisations humanitaires et des autres acteurs cherchant à prêter assistance aux personnes fuyant le conflit au Soudan.
- Mettre en place des mécanismes permettant aux ressortissant-e-s soudanais se trouvant actuellement sur leur territoire d'y rester, sans avoir à craindre d'être renvoyés de force au Soudan en violation du principe de « non-refoulement ».

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

- Demander à tous les pays de respecter l'embargo sur les armes qu'il a décrété au Darfour en s'abstenant de livrer des armes et des munitions aux FAS, aux FAR et aux autres acteurs armés.
- Compte tenu de l'escalade importante de la violence et de ses répercussions sur la population civile, étendre à l'ensemble du Soudan l'embargo sur les armes qui s'applique actuellement au Darfour, étant donné que les parties au conflit commettent des crimes de droit international et d'autres violations et atteintes graves. L'extension de l'embargo sur les armes doit s'accompagner d'un mécanisme efficace de surveillance des ventes internationales et de prévention des transferts d'armes illicites vers le Soudan.
- Compte tenu du conflit actuel, fournir des moyens supplémentaires aux enquêteurs de la CPI et élargir la saisine de la Cour, qui ne concerne actuellement que le conflit au Darfour, afin qu'elle puisse aussi engager des enquêtes et des poursuites sur les crimes de droit international commis dans le reste du Soudan.
- Envisager de reformuler le mandat de la mission des Nations Unies au Soudan afin de lui permettre de réagir efficacement aux problèmes actuels, en lui fournissant le personnel et les moyens nécessaires pour assurer une surveillance régulière de la situation des droits humains et en rendre compte, dont des conseillers en matière de genre et de défense des enfants, de sorte d'améliorer la protection et le suivi pendant le conflit.

AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

- Répondre au communiqué de l'IGAD du 10 juillet 2023, dans lequel il « s'engage à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale en vue de mettre en place un mécanisme solide de surveillance et d'obligation de rendre des comptes, qui sera crucial pour traduire les responsables en justice », en établissant de toute urgence un mécanisme indépendant d'enquête et d'obligation de rendre des comptes afin de suivre, recueillir et préserver les éléments de preuve et de signaler les graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire qui ont été commises et continuent de l'être au Darfour et dans le reste du Soudan, en s'intéressant notamment à leur possible dimension de genre et en intégrant à son travail une perspective de genre.
- Continuer de soutenir la mission de surveillance et de signalement des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire commises au Darfour et dans le reste du Soudan qui incombe à l'expert désigné sur la situation des droits de l'homme au Soudan et au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

AU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME ET À L'EXPERT DÉSIGNÉ PAR LE HAUT-COMMISSAIRE

- Renforcer le niveau de surveillance, de signalement et de recueil de preuves des crimes et violations qui se produisent au Darfour et dans le reste du pays.

- Convoquer de toute urgence une réunion destinée à exposer aux États la situation au Darfour et dans le reste du Soudan, au titre du mandat indépendant du haut-commissaire.

AUX ÉTATS PARTIES À LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

- Fournir des moyens supplémentaires pour les enquêtes sur les violations en cours dans la région du Darfour.

AUX PARTENAIRES INTERNATIONAUX DU SOUDAN, NOTAMMENT L'ARABIE SAOUDITE, LES ÉMIRATS ARABES UNIS, LES ÉTATS-UNIS, LE ROYAUME-UNI ET L'UE

- Demander aux parties au conflit au Soudan de mettre fin aux attaques contre la population et les infrastructures civiles et de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse parvenir sans délai et sans entrave.
- Demander à tous les pays de respecter l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité de l'ONU concernant le Darfour, en s'abstenant de livrer des armes et des munitions aux FAS, aux FAR et aux autres acteurs.
- Ouvrir des voies sûres et légales pour les personnes fuyant le Soudan et leur offrir aide et protection.
- S'abstenir de renvoyer des ressortissant-e-s soudanais dans leur pays ou dans tout pays tiers d'où ils risqueraient d'être renvoyés au Soudan
- Soutenir les initiatives visant à établir un mécanisme indépendant d'enquête et d'obligation de rendre des comptes afin de suivre, recueillir et préserver les éléments de preuve et de signaler les graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire qui ont été commises et continuent de l'être dans le cadre du conflit.
- Augmenter le financement d'urgence de l'aide humanitaire au Soudan et dans les camps de réfugié-e-s des pays voisins. Apporter une aide spécifique pour mettre en place des mécanismes de protection, de prise en charge, de soin et de soutien à destination des victimes de violences sexuelles.
- Protéger et promouvoir le travail des défenseur-e-s des droits humains, des militant-e-s, des journalistes et des acteurs et actrices de la société civile qui se trouvent toujours au Soudan et risquent de subir des attaques et des violences, notamment en offrant une aide concrète et des documents de voyage d'urgence à celles et ceux qui doivent quitter le Soudan pour leur sécurité. Parallèlement, prendre des initiatives pour entretenir les contacts avec les défenseur-e-s des droits humains soudanais en exil et leur garantir un soutien sur le long terme afin qu'ils puissent poursuivre leur travail crucial.

**AMNESTY
INTERNATIONAL EST
UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE
INJUSTICE TOUCHE
UNE PERSONNE, NOUS
SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENDRE PART À LA
CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)

« LA MORT A FRAPPÉ À NOTRE PORTE »

CRIMES DE GUERRE ET SOUFFRANCES DES POPULATIONS CIVILES AU SOUDAN

Depuis le 15 avril 2023, des milliers de personnes ont été tuées ou blessées dans des attaques délibérées ou menées sans discrimination au Soudan, dans le cadre des combats qui font rage entre les Forces d'appui rapide (FAR) et les Forces armées soudanaises (FAS), qui s'affrontent dans la capitale, Khartoum, et ailleurs dans le pays – notamment dans les régions du Darfour et du Kordofan. Des dizaines de femmes et de filles ont été violées par des belligérants des deux camps. Certaines des violences commises par les parties au conflit, dont des groupes armés et des milices non étatiques parfois alliés à l'un ou l'autre camp, constituent des crimes de guerre.

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont pris entre deux feux et les combattants des deux parties, qui utilisent souvent des armes inadaptées et des munitions explosives à large rayon d'impact, se positionnent souvent dans des zones résidentielles densément peuplées, d'où ils lancent des attaques. Les pillages et saccages de biens publics et privés, dont des infrastructures médicales et humanitaires, auxquels se livrent les parties au conflit exacerbent la situation humanitaire déjà catastrophique. Plus de 2,6 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et plus de 750 000 ont fui dans les pays voisins. Amnesty International demande aux puissances régionales et internationales, notamment aux membres du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ainsi qu'aux États parties à la Cour pénale internationale, de prendre des mesures concrètes pour répondre à l'ampleur et à l'urgence du conflit au Soudan.